

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA

JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 80/570/MJS/DGTFP/DFP/24021/27
portant intégration et nomination de Monsieur
M'VOUTOULOU Nestor dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.5.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
- (/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/125/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/196/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
- (/u le décret 65/01/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 79/706 du 30.12.79 modifiant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 1226/MEN.DPAA du 3 Mai 1980 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

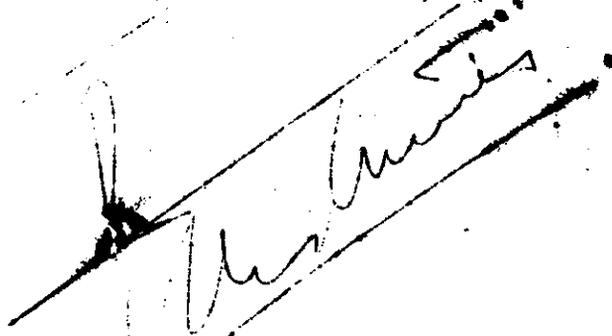
ARTICLE 1er: En application des dispositions du décret 60/90 du 3.3.1960 susvisé Monsieur NIVOUTOULON Nestor né le 17 Mai 1951 à Kinshasa (Zaire) titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine Vétérinaire obtenu à l'Université Nationale du Zaire est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vétérinaire, stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°: L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3° Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16/12/1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Education Nationale,



Antoine N'DINGA O.B.A.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,



Victor TAMBA-TAMBA.

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.B.....3
- DFP/BST.....1
- D.C.F.....1
- MEN.....1
- DPAA.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1..
- SGCM/BC.....2

